

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2010

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mercredi 16 juin 2010 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhoda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Bruno BONNET, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Geneviève NANY, Francis HAMMEL.

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Jean-Marie HEMERLE à Elizabeth SACQUEPEE, Evelyne HAZARD à Hervé GOURLAIN, Florence CHRETIEN à Bruno BONNET, Solange MARTIN à Pascal MARSEILLE, Denis CADIX à Maurice BREART, Stéphane DECAYEUX à Catherine DEVOLDERE.

Etait excusé : Monsieur Michel BLONDIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît PIERRU.

➤ M. Mathieu DUCLERCQ est arrivé à 19 H 20 avant le vote du point 4 "Musée Boucher de Perthes – Approbation du projet scientifique" et avait donné procuration à M. Nicolas DUMONT durant son absence.

➤ Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : "Place du Grand Marché – Travaux – Exonération de la redevance pour occupation du domaine public".

Les procès verbaux des séances des 7 et 27 avril 2010 sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2010.066 - REGLEMENT GENERAL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A DES FINS COMMERCIALES ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2009.189 DU 21/12/2009 (TARIFS MUNICIPAUX)

1) ADOPTE le règlement général d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales et d'agrément.

2) MODIFIE la délibération 2009.189 du 21 décembre 2009 fixant les droits de place, en apportant les précisions suivantes à la rubrique "terrasses ouvertes" :

- Tarif pour une durée de 1 et 3 mois : remplacer comme suit : "pour condition exceptionnelle"

- Tarif pour une durée de 6 mois : remplacer comme suit : "forfait de 6 mois".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.067 - PLACE DU MARCHÉ - TRAVAUX - EXONERATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- ACCORDE, à titre exceptionnel, l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public sur la place du Grand Marché, pendant toute la durée des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.068 - REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON - CIMETIERES DE LA CHAPELLE, DE ROUVROY ET DE MAUTORT

1) DECIDE :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur les listes présentées sont reprises par la commune aux cimetières de la Chapelle, de Rouvroy et de Mautort,
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

2) INVITE M. le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité, conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.069 - AGENCE REGIONALE DE SANTE - CONSEIL DE SURVEILLANCE - DESIGNATION DES MEMBRES

Compte tenu que M. le Maire d'Abbeville, est désigné par la Communauté de Communes de l'Abbevillois, et sera représenté en qualité de Maire par Mme Marie Michaut, adjointe,

- DESIGNE M. Benoît PIERRU en qualité de deuxième membre afin de siéger au conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.070 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES - APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

- APPROUVE le Projet Scientifique et Culturel du musée Boucher-de-Perthes, document de travail indispensable pour tout musée possédant l'appellation Musée de France.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.071 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES - CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION - DEMANDE DE SUBVENTION

- APPROUVE le lancement de l'étude de programmation en vue de l'extension du musée Boucher-de-Perthes selon le plan de financement suivant qui comprend une subvention escomptée de la Région au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) :

Montant estimatif de l'opération : 35 000 € HT

Subvention Région à hauteur de 50 % : 17 500 € - Part ville d'Abbeville : 17 500 €.

- AUTORISE M. le Maire à établir et à signer tous documents en vue de l'obtention de la subvention escomptée de la Région.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.072 - CESSION D'UNE PARCELLE CHAUSSEE MARCADE (AC 444, AC 445, AC 524P, AC 523P) A LA SOCIETE DIDEROT REAL ESTATE POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX POUR LA SOCIETE KPMG - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2009.094 DU 10/07/09 (PRIX DE VENTE)

Suite aux conclusions des analyses de sols et du plan de gestion associé aux modifications d'usage réalisées sur la parcelle à céder et les restrictions d'usage de ce site qui en découlent,

- MODIFIE comme suit la délibération 2009/094 du 10/07/2009 :

- DECIDE la vente d'une parcelle de 1 774 m² environ sise 197 à 203 chaussée Marcadé (AC 444, AC 445, AC 524p, AC 523p), au prix de 20 €/m² à la société DIDEROT REAL ESTATE, dont le siège social se situe 38 rue Jean Mermoz à Paris, représentée par Monsieur Didier BARET agissant en sa qualité de directeur du développement, ou toute société ou organisme bancaire qui pourrait s'y substituer, afin de construire un immeuble de bureaux destiné à accueillir les activités de la société KPMG.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.073 - DEVERSEMENT D'EAUX USEES DANS LE RESEAU PUBLIC DE COLLECTE - CONVENTION MESNIL SERVICES SA - LOURDEL / VEOLIA / VILLE

- APPROUVE la convention de déversement des rejets au réseau d'assainissement public entre Mesnil Services SA – Lourdel, Veolia Eau et la ville d'Abbeville, pour une durée de 5 ans avec renouvellement

par tacite reconduction chaque année, par laquelle la collectivité percevra une redevance assainissement, assise sur les mètres cubes d'eau prélevés, et définie par le contrat d'affermage.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.074 - STATION D'EPURATION - CONVENTIONS TRIPARTITES DE PRISE EN CHARGE ET DE TRAITEMENT DES GRAISSES ET MATIERES DE VIDANGES

- APPROUVE les conventions à intervenir entre Veolia Eau (exploitant de la station d'épuration), les demandeurs ci-après et la ville d'Abbeville pour la prise en charge et le traitement des matières de vidange : SARL Lavoine, Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux, Vidam, Société des Eaux de Picardie, Vidanges le Camion Blanc, SARP.

Par tonne déversée :

. la Compagnie Générale des Eaux percevra une rémunération de 113,33 € HT par m³ de graisses traitées et 12,03 € HT par m³ de matières de vidanges traitées,

. la ville percevra une rémunération de 12,03 € par m³ de matières de vidange ou graisses traitées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.075 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2010

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.076 - LA MAISON DU CIL - ACQUISITION DU PATRIMOINE DE LA SAPI HABITAT - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNTS

- VALIDE le transfert de la garantie à 100 % de la ville d'Abbeville (pour l'emprunt dont le capital restant dû au 01/01/2010 est de 832 058,71 € contracté auprès de Dexia CLF par la SAPI) au profit de la Maison du CIL qui a obtenu la promesse d'achat des lots sur le territoire abbevillois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.077 - SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE - RENOUELEMENT DU BAIL D'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES COMMUNALES COTE DE LA JUSTICE

- APPROUVE le renouvellement du bail d'exploitation, par la société civile d'exploitation agricole côte de la Justice, représentée par M. Michel Ramery, des terres agricoles, propriétés communales suivantes :

. une parcelle de terre Section ZE n° 22 pour une surface de 87 ares 16 centiares, en nature de terre à labour, sise lieudit « Canton des Hayettes »,

. une parcelle de terre Section ZI n° 56 pour une surface de 27 ares 45 centiares, en nature de terre à labour, sise lieudit « La Chaudière » ;

. une parcelle de terre section ZI n°12 pour une surface de 2 hectares 26 ares 77 centiares, en nature de terre à labour, sise lieudit « Au Chemin d'Hesdin »,

- ARRETE le loyer annuel à 632 € fixé sur la base de 7 Qx/ha, suivant l'indice de référence fixé à 139,35 pour l'année 2009/2010 par arrêté du Préfet de la Somme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.078 - NOMENCLATURE POUR FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES APPLICABLE A LA VILLE D'ABBEVILLE - ACTUALISATION

- APPROUVE la nouvelle nomenclature "fournitures et services" propre à la ville d'Abbeville, avec application au 1^{er} juillet 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.079 - MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- SOLLICITE le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités.
- APPROUVE la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Somme avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.080 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la création et la suppression de postes pour tenir compte de l'évolution des effectifs du personnel municipal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.081 - PROLONGATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA CULTURE

- DECIDE de porter la durée du contrat du directeur de la culture actuellement en cours de un à trois ans à compter du 1^{er} août 2010 jusqu'au 31 juillet 2013.

- PRECISE que la rémunération du directeur suivra celle d'un fonctionnaire territorial sur la base de l'avancement au temps maximum ou minimum et de la fiche d'évaluation.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2010.082 - ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES - ACTUALISATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE

- DECIDE, dans le cadre du financement d'actions éducatives, de réévaluer la subvention forfaitaire attribuée annuellement aux écoles maternelles et élémentaires de la ville.

- FIXE le montant de la subvention versée chaque année à 342 € par classe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.083 - AVENANT N° 2 AU MARCHE 2009/82 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PROGRAMME 2009

- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché n° 2009/82 relatif au programme 2009 de travaux dans les bâtiments communaux, concernant le lot n° 5 « réparation, ravalement, étanchéité intérieure et extérieure du château d'eau » d'un montant de 3 688,46 € TTC qui portera le marché à 491 455,51 € TTC.

- APPROUVE l'augmentation du délai d'exécution de 7 semaines supplémentaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.084 - ECOLE DANY PRUVOT - PREAU - PERMIS DE CONSTRUIRE

- AUTORISE M. le Maire à signer la demande de permis de construire en vue de la réalisation d'un préau à l'école élémentaire Dany Pruvot.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.085 - ASSOCIATIONS (EMMAUS - ABBEVILLE ARGOS AMITIE) - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- DECIDE la mise à disposition pour un an à compter du 20 juin 2010, renouvelable par tacite reconduction, du local sis boulevard Voltaire (ancien site Comap) à Emmaüs Somme et du local sis rue du Chevalier la Barre à Abbeville Argos Amitié, à titre gratuit.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(Mme Elizabeth SACQUEPEE et M. Hervé GOURLAIN n'ont pas pris part au vote concernant la demande de l'association Abbeville Argos Amitié).

2010.086 - BUDGET PRIMITIF 2010 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

- APPROUVE la décision modificative à apporter au Budget Primitif 2010 telle qu'elle est présentée.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

La séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,

